

**Réponse de la Municipalité à  
l'interpellation de M. Patrick Messmer  
relative à l'aménagement de la  
déchèterie, en vue de l'évolution sociale  
et écologique d'aujourd'hui**

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Gland, le 24 mai 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'interpellation déposée lors du Conseil communal du 27 avril 2017 est la suivante:

*Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Nos liens sociaux sont en perpétuelle mutation et notre monde de la performance nous entraîne journellement à ces changements. Les cafés de village sont de moins en moins fréquentés, le commerce de détail change, et les rapports humains diminuent au dépend de nos réseaux dits "sociaux".*

*Heureusement, un lieu humain reste préservé, encouragé et utilisé de tous : la déchetterie. Ce lieu, est-il besoin de le rappeler, véhicule plusieurs valeurs citoyennes :*

- *le respect de la nature et de l'écologie;*
- *l'acte citoyen et son sens de la responsabilité;*
- *l'aménagement du temps consacré pour ce qui est désormais une obligation, voire une contrainte.*

*C'est donc au politique d'entretenir et d'encourager la continuité de ces efforts et de trouver des solutions afin de persévérer et maintenir cet esprit.*

*Il est d'autre part essentiel de penser cet espace pour le rendre accessible aux enfants, en garantissant un cadre sécuritaire, pédagogique et ludique. Ainsi, l'enfant accompagné de ses parents participe à ce geste écologique et développe ainsi une attitude "éco-consciente".*

*Dans cet esprit et dans ce qu'on doit bien appeler un phénomène de société, plusieurs communes ont transformé à peu de frais leur lieu de récolte des déchets en créant un lieu de convivialité. Le concept est simple:*

- *terrasse, table et chaise (max. 10 personnes);*
- *une machine à café;*
- *mais surtout des casiers d'exposition ou tout à chacun peut déposer des objets usagers et pouvant servir à d'autres (petits appareils ménagers, livres, etc.).*
- *toutes les bennes sont accessibles aux plus petits avec des marches adaptées;*
- *des pictogrammes ludiques permettent aux plus jeunes de comprendre le sens du tri et d'y participer;*
- *il existe un vrai lieu de parcage pour les voitures qui rendent l'accès aux bennes totalement sécuritaires;*
- *des activités ludiques en lien avec le tri sont organisées ponctuellement avec les jeunes (ramassage, tri, etc.).*

*Ainsi chaque citoyen pourra prendre quelques minutes de son temps pour boire un café, rencontrer des gens, et joindre pourquoi pas "le futile à l'agréable" lors de son acte citoyen.*

*Belle récompense pour un effort consacré à la nature et au respect de celle-ci et agréable alternative face à ce qui est devenu une obligation, depuis la taxe au sac. Il est même à parier, qu'en rendant cette démarche agréable et conviviale, l'utilisation même de la déchetterie soit en augmentation.*

*Dès lors, je me permets d'interpeller la Municipalité en lui posant les questions suivantes :*

- *est-elle consciente de l'effort de chaque habitant et pense-t-elle nécessaire d'encourager ce mouvement ?*

- *peut-elle, à moindre frais, envisager un lieu de convivialité prévu à cet effet ?*
- *est-elle en mesure de penser cet espace pour mobiliser les plus jeunes, futurs citoyens actifs dans notre commune ?*
- *si oui, dans quel délai.*

*Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

### **Préambule**

La déchèterie, construite en 1992, est un lieu fonctionnel destiné à favoriser le recyclage des déchets des citoyens glandois. Elle a été conçue afin de faciliter l'exploitation par les surveillants et les transporteurs chargés d'évacuer les déchets et non dans un but d'échange et d'attractivité auprès de la population.

Actuellement, sans aménagement complémentaire, aucun local ou secteur n'est disponible pour y installer un espace de rencontre ou de récupération d'objets en bon état. De plus, la fréquentation de la déchèterie est parfois élevée et il n'est pas rare de rencontrer des difficultés de circulation et de parage aux heures de pointe. Dès lors, un local même "restreint", dédié à l'échange ne semble pas envisageable sans y augmenter le nombre de places de stationnement.

Le site actuel propose une signalétique simple et rudimentaire, par contre une présence de deux surveillants en permanence permet d'orienter les citoyens ayant des doutes quant à la filière de recyclage du déchet. Cette démarche permet d'instaurer une relation de proximité entre les surveillants et les citoyens. Une signalétique plus moderne sera étudiée dans le cadre de la nouvelle déchèterie.

La Municipalité est consciente des efforts fournis au quotidien par les citoyens pour participer au recyclage des déchets urbains. En effet, depuis l'entrée en vigueur en 2013 de la taxe au sac, le taux de recyclage a évolué de 46 à 66% environ. Cela signifie que le volume de déchets récoltés est en augmentation et donc qu'une exploitation accrue de la déchèterie est identifiée.

### **"Ressourcerie" et centre de réparation**

Depuis quelques années, plusieurs déchèteries communales ont développé ou subventionné des "ressourceries", soit un endroit où déposer du mobilier ou du matériel en bon état, voire également des livres ou d'autres objets réutilisables. Les objets électriques sont prohibés pour des raisons de sécurité.

Créer une ressourcerie demande la mise à disposition d'une surface destinée à cet effet et de places de stationnement spécifiques, avec les mesures de sécurité que cela comporte. De surcroît, cela engendre un coût lié à la surveillance et au rangement. D'autres communes ont même aménagé, en parallèle à ces nouveaux endroits, un centre de réparation, qui permet de revaloriser l'objet en éliminant la défektivité ou en lui donnant une seconde jeunesse avec un entretien profond. Cette activité nécessite un atelier bien équipé et des ressources humaines plus conséquentes encore. D'ailleurs cette activité est souvent réalisée avec un partenaire, à l'image de la déchèterie du périmètre de gestion STRID, dont la ressourcerie est gérée par la fondation "Bartimée" qui œuvre pour la réinsertion de personnes dépendantes.

Les ressources et aménagements nécessaires pour l'installation d'un tel aménagement sont donc importants et nécessitent quelques investissements conséquents sur le site de la déchèterie actuelle.

La Municipalité ayant la volonté de transformer totalement le centre de recyclage en le relocalisant sur l'ancienne parcelle 436, elle ne juge pas judicieux d'instaurer des modifications à court terme, mais souhaite intégrer ces contraintes au projet futur.

Il convient de préciser que le service de la culture a élaboré un projet d'échange de livres via un réseau de boîtes. La mise en service de ce réseau sera effective lors de la rentrée scolaire 2017. La population pourra déposer et prendre librement et gratuitement des livres installés dans ces boîtes. Neuf emplacements seront stratégiquement implantés sur le territoire communal, dont un sur le site de la déchèterie.

### Nouvelle déchèterie

La Municipalité a fixé dans les priorités de cette législature la construction d'une nouvelle déchèterie sur la parcelle 436, acquise en 2014, dans le cadre de la relocalisation des activités de la SOTRIDE, de SADEC et de l'entreprise CERMIX. La planification suivante est avancée par le Service des infrastructures et de l'environnement pour le projet :

- appel d'offres pour les prestations d'étude et d'ingénierie (été 2017) ;
- élaboration de l'avant-projet (automne 2017) ;
- élaboration du projet avec procédures d'autorisation (hiver-printemps 2018) ;
- préavis pour la demande de crédit de construction (été 2018) ;
- début des travaux (début 2019).

Un appel d'offres afin de mandater un bureau d'ingénieurs pour réaliser ce projet sera donc réalisé durant cet été. Consciente de l'intérêt du Conseil communal et du potentiel d'attractivité d'une déchèterie, la Municipalité intégrera également dans le cahier des charges du mandataire l'étude de faisabilité d'un espace de rencontre (avec ou sans distributeur à boissons) et d'une ressourcerie. L'objectif étant de s'assurer que cette zone d'échange, annexe à la déchèterie, puisse s'installer dans de bonnes conditions, sans péjorer le fonctionnement de la nouvelle déchèterie dans la parcelle disponible. Un soin particulier sera apporté afin d'optimiser l'accessibilité aux bennes et faciliter la vidange des déchets par les utilisateurs. Le mandataire devra également proposer un concept de gestion de trafic pour assurer le flux de véhicules des citoyens et des transporteurs.

Durant la phase du projet, le Service de la communication sera également associé aux réflexions relatives à la signalétique mise en place sur le site pour guider les utilisateurs dans leur processus de tri. D'une façon générale, la déchèterie sera donc dimensionnée et aménagée afin d'assurer un passage agréable et en toute sécurité pour ses utilisateurs.

### Conclusion

A la vue de ces différents éléments, la Municipalité ne souhaite pas investir à court terme pour aménager un espace d'échange et de rencontre dans l'actuelle déchèterie. Par contre elle intégrera, dans le projet de sa relocalisation, l'étude d'une ressourcerie et d'un lieu de rencontre.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

G. Cretegnny

Le Secrétaire :

J. Niklaus